

Art. 01 GENERALITES

1.1. Le tournoi BRETIBAD 2022 est autorisé sous le numéro 21.LIFB.91/TI.F./003. Il se déroulera les **22 et 23 janvier 2022** au Gymnase Camille Hébert de Brétigny sur Orge, sur 5 terrains. Le juge arbitre de la compétition sera Catherine LAGACHE.

1.2. Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général de Compétition de la FFbAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

1.3. Le tournoi est ouvert à tous les joueur(se)s, en possession d'une licence compétition de la FFbAD (à partir de la catégorie Minimes), classés dans les séries **R4, R5, R6, D7**.

Art. 02 SERIES & TABLEAUX

2.1. Toutes les disciplines Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames et Double Mixtes, **seront proposées et se joueront avec une phase initiale en poule, suivie d'un tableau à élimination directe.**

Elles seront disputées dans 3 séries distinctes, répartie en fonction du CPPH sous forme de TOP.

2.2. En cas de forte affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 3 inscrits.

2.3. Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement / CPPH à leur inscription à la compétition (*Les joueurs restants prioritaires sur la série correspondant à leur classement*).

Les demandes de sur-classement ne pourront être accordées que dans cette limite ou en cas de modification de leur classement pendant la période d'inscription.

Pour tous les joueurs : en cas de changement de classement, supérieur ou inférieur, entre celui inscrit sur la feuille d'inscription et la date de fin de l'inscription, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription. Le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient se retrouver en liste d'attente.

2.4. La série de participation d'un(e) joueur(se) ou d'une paire de double et/ou de mixte devra respecter la règle suivante : le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, en double et/ou en mixte, un(e) joueur(se) ne pourra pas jouer avec un(e) joueur(se) ayant au moins deux classements de plus que soi (ex : paire D7-R4)

Art. 03 INSCRIPTIONS

3.1. Un seul tableau par jour sera autorisé. Un(e) joueur(se) ne pourra pas s'inscrire en simple ET dans le tableau de mixte. Les simples et les mixtes se dérouleront le SAMEDI (tableaux de simples en intégralité), les tableaux de doubles, le DIMANCHE.

Cette configuration est purement donnée à titre indicatif et peut être modifiée en fonction de la taille des différents tableaux de chaque série, et ce pour le bon déroulement du tournoi.

3.2. La *date limite d'inscription* est le **24 décembre 2021**. Les classements et les CPPH retenus pour les inscrits, seront ceux du 25 décembre 2021.

3.3. Le tirage au sort sera réalisé le **07 janvier 2022**. **APRÈS CETTE DATE AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ.**

3.4. Le nombre d'inscriptions étant limité à environ 180 compétiteurs, celles-ci seront prises en compte **par ordre d'arrivée du règlement** (cachet de la poste faisant foi). **En double ce sera celle du DERNIER joueur inscrit de la paire.**

Les inscriptions se feront seulement via le formulaire suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSekUNE1keZzrYIWwXdGrjTGpg_GMkH8vVedxDZMgyAnPRQgqw/viewform?usp=pp_url

La liste d'attente et/ou de refus sera publiée sur le site www.bretibad.fr afin que chaque joueur puisse en avoir connaissance. Ces listes seront actualisées régulièrement au fur et à mesure.

Le comité d'organisation ajustera la liste des participants entre le 25 décembre 2021 et le 07 janvier 2022. Cela sera également le cas pour les remplacements de dernière minute, validés par le juge arbitre.

3.5. Le montant des droits d'engagement est de **14€ pour un tableau (12€ + 2€ de participation fédérale)** et de **20€ pour deux tableaux (18€ + 2€ de participation)**. En cas de forfait, un justificatif officiel sera demandé (certificat médical ou attestation employeur).

Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

3.6. Les règlements seront envoyés par courrier à l'adresse suivante :

Léa LECLOU
2 Rue du Château de Bélesbat
91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE

LES INSCRIPTIONS NE SERONT VALIDÉES QU'À RECEPTION DU RÈGLEMENT
CORRESPONDANT, BIEN QU'ELLES SOIENT RÉALISÉES EN LIGNE.

Aucune inscription ne sera prise ni sur le site badiste.fr, ni sur le site badnet.org et ni par téléphone ou mail.

3.7. Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 04 FORFAITS

4.1. Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit être disponible du début à la fin, du ou des tableaux auquel(s) il participe.

Sauf information dans le règlement particulier sur le déroulement d'un tableau sur une seule journée, **le joueur doit être disponible du samedi début de tournoi au dimanche fin de tournoi.** En cas d'absence pour les phases finales, celui-ci sera déclaré en forfait volontaire.

4.2. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Art. 05 DEROULEMENT

5.1. Les volants officiels de la compétition sont le **RSL TOURNEY 3**. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal.

5.2. Les matches seront auto-arbitrés. Cependant, le juge arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) sur demande ou non d'un joueur/d'une paire.

5.3. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté « let » une fois au service et faute en jeu.

5.4. Le **temps minimum de repos** entre deux matches sera de **20 minutes**.

5.5. Les joueurs disposent de **cinq minutes entre l'appel et le début de leur match** (test des volants compris).

5.6. Les matches **peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu** (cf. Règlement Général des Compétitions).

5.7. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

5.8. Après le pointage, les compétiteurs sont considérés comme présents : **toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur**. S'il est encore en lice, un joueur ne pourra quitter le gymnase qu'avec l'accord du juge arbitre. Il devra être présent dans la salle **1 heure avant l'heure prévue de son match (cf. Art. 5.6)**.

5.9. Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs devant disputer leur match, leurs conseillers d'équipe (2 par équipes), les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s)-arbitre(s), les arbitres (ou faisant fonction) et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.

5.10. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

5.11. Dans le strict cadre de la promotion du Badminton et de l'instance organisatrice, l'ALEPB Badminton, des médias vidéo et photographique des personnes présentes sur le lieu public de la compétition seront capturés, avec l'accord tacite de ceux-ci, y compris quant à leur diffusion dans le cadre ci précisé. Toute opposition à la capture et à la diffusion de ces médias devra être signalée à l'organisation du tournoi. Ce droit d'opposition sera rappelé par affichage sur le lieu de la compétition, pour toutes les personnes présentes.

5.12. La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire « spécial Tournois de Badminton » émis par les organes Fédéraux (FFBaD, Ligue, Comités) et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet et les collectivités territoriales impactées (Mairie, Conseil Départemental, ...).

5.13. TOUTE PARTICIPATION AU TOURNOI IMPLIQUE L'ADOPTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.